

## Le poids historiographique de La Borderie

Arthur de La Borderie appartient à ces générations d'érudits dont l'œuvre écrite se décompte par les dizaines voire les centaines. À la différence de Paul Le Combe, qui avait en 1902 chiffré à mil huit cent quatre-vingt-neuf les publications de Léopold Delisle pour la célébration du cinquantième anniversaire de son entrée à la Bibliothèque nationale comme attaché<sup>1</sup>, René Kerviler ne s'était pas risqué à une telle énumération dans son *Étude bio-bibliographique*, publiée en 1890<sup>2</sup>, onze ans avant le décès de l'historien breton. Le dépouillement de ce travail demeure impressionnant, que l'on retienne les études de critique historique ou les éditions de sources. Cependant de l'ensemble de cette œuvre ce sont ces dernières qui ont le moins mal vieilli car elles attirent l'attention sur de nombreux textes qui autrement seraient restés en tout ou partie inédits. En revanche les commentaires qui accompagnent ces publications surprennent, car trop souvent La Borderie, au lieu de se mettre au service des textes, les utilisaient pour justifier ses présupposés. De nos jours on se contente en général de la synthèse de ses recherches exposée dans les trois premiers volumes de *l'Histoire de Bretagne* achevée par Barthélemy Pocquet<sup>3</sup> dont l'écho romanesque se retrouve dans *Les royaumes brittoniques au très haut Moyen Âge* de Christian Kerboul<sup>4</sup> ou le *Nominoë* d'Hervé Le Boterf<sup>5</sup>.

La conception exacerbée qu'avait La Borderie du particularisme breton explique son interprétation du passage de l'Antiquité tardive au Haut Moyen Âge dans l'extrémité occidentale de l'Armorique. Deux citations permettront de mesurer le caractère outrancier de sa vision. Évoquant l'aspect de la région aux v<sup>e</sup> et vi<sup>e</sup> siècles, il écrivait :

<sup>1</sup> *Bibliographie des travaux de M. Léopold Delisle...* par Paul LACOMBE, Paris, 1902, 1 vol. in-8°.

<sup>2</sup> *Arthur de La Borderie. Membre de l'Institut. Étude bio-bibliographique.* Extraite du *Répertoire général de bio-bibliographie bretonne et illustrée d'un portrait*, Vannes, 1890, in-8°.

<sup>3</sup> Rennes-Paris, 1896-1899, pour les trois premiers volumes, 1906-1914 pour les trois derniers, 6 vol. in-4°.

<sup>4</sup> Sautron (Loire-Atlantique), 1997, 1 vol. in-8°.

<sup>5</sup> *Nominoë et l'épopée des rois bretons.* Documentation et recherches de Mariàlys BERTAULT, Paris, 1981, 1 vol. in-8°.

«L'habitation humaine à ce moment, dans la péninsule, est devenue un accident ; la règle c'est la ronce, le buisson, la forêt (*sic*) et son hôte la bête féroce. Les indigènes épars dans ces solitudes ne forment plus ni peuple ni société ; trop faibles et trop isolés les uns des autres pour se prêter dans le besoin mutuelle et efficace assistance, ils attendent plutôt secours de ces émigrés bretons envoyés là par la Providence pour être le ciment, le lien, la pierre angulaire du nouvel édifice social qu'elle a dessein de relever sur notre sol<sup>6</sup>.»

Évoquant un peu plus loin la situation de l'île de Bretagne à la même époque il déclare :

«La civilisation romaine en Bretagne, vernis brillant appliqué à la surface, ne pénétra point la nation bretonne ; les Romains partis (en 407-410), il s'écailla et tomba. Des monuments, quelques mots latins dans le langage du peuple breton, voilà tout ce que les Romains laissent après eux ; ni les mœurs ni la langue ne sont sérieusement modifiés. Au v<sup>e</sup> siècle comme au I<sup>er</sup>, la Bretagne insulaire est celtique. Quelques grandes villes romaines émergent çà et là, comme des îlots battus de tous côtés par les flots des populations bretonnes<sup>7</sup>.»

«Quelque influence qu'ait pu exercer sur les Bretons dans l'ordre matériel le contact de la civilisation romaine, deux points, nous allons le montrer, sont incontestables : c'est que les Bretons insulaires n'ont jamais adopté la langue latine, la langue des vainqueurs, et ont toujours conservé leur langue nationale ; c'est qu'ils ont rejeté aussi la forme du gouvernement local et les institutions politiques que Rome leur avait imposées<sup>8</sup>.»

Ces passages prouvent que La Borderie avait adopté une analyse de rupture à laquelle la perspective de Gibbon n'était pas étrangère<sup>9</sup>. Depuis, les enquêtes archéologiques conduites aussi bien sur le continent qu'en Grande-Bretagne, comme les recherches sur la littérature – essentiellement latine – de ces deux milieux ont montré que, pour comprendre ces périodes, il fallait insister sur les aspects de continuité sans pour autant occulter les différences et les oppositions. Il n'est donc pas surprenant que depuis les années 1950-1960 les recherches d'histoire bretonne aient largement renouvelé leur problématique sans pour autant échapper totalement à l'insidieuse influence de certaines des analyses de La Borderie. Trois exemples révèlent cette tutelle : la volonté d'opposer l'organisation religieuse de la Bretagne du VI<sup>e</sup> au début du VIII<sup>e</sup> siècle à celle qu'encourageait l'Église romaine ; la spécificité qui aurait caractérisé le système seigneurial breton aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles, et l'explication de la genèse de l'*Historia Britonum* de Geoffroy de Monmouth.

<sup>6</sup> *Histoire de Bretagne*, tome premier, p. 258.

<sup>7</sup> Pour justifier son raisonnement La Borderie cite ici un passage de la thèse de Joseph LOTH, *L'émigration bretonne en Armorique du v<sup>e</sup> au vi<sup>e</sup> siècle de notre ère*, Rennes, 1883, 1 vol. in-8°, p. 102-103.

<sup>8</sup> *Histoire de Bretagne*, op. cit., p. 269.

<sup>9</sup> Voir sur ce point l'analyse de Bryce Lyon, *Le débat historique sur la fin du monde antique et le début du Moyen Âge*, à la suite de la réédition du *Mahomet et Charlemagne* d'Henri Pirenne, dans PIRENNE, Henri, LYON, Brice, GUILLOU, André, GABRIELI, Frances, STENER, Heiko, *Haut Moyen Âge. Byzance, Islam-Occident*, Paris, 1995, 1 vol. in-4°, coll. Arts et culture, p. 119-129.

## I

La Borderie a très tôt articulé son analyse de l'organisation chrétienne que la Bretagne aurait adoptée et, compte tenu du magistère qu'il devait exercer sur l'historiographie bretonne durant la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>10</sup>, cette vision a exercé une profonde influence, toujours présente, malgré des réserves certaines.

Il avait publiquement présenté ses conclusions pour la première fois au congrès de l'Association bretonne tenu à Lorient du 1<sup>er</sup> au 6 octobre 1848. L'un de ses développements s'achevait ainsi :

«Voici donc le résultat auquel nous sommes arrivés :

Les émigrations de nos saints sont autre chose que des émigrations individuelles ou des émigrations purement ecclésiastiques. Ce sont des bandes véritables ou des clans, et quelquefois des tribus tout entières que les moines et les évêques de l'île de Bretagne amènent avec eux dans notre péninsule ; [...] Et l'on peut affirmer en thèse générale (sauf le cas de preuve formelle contraire) qu'à chaque saint qui débarque en Armorique venant de la Grande-Bretagne, c'est une nouvelle bande d'émigrés qui débarque avec lui. Principe assez inaperçu jusqu'ici, et qui n'en sera pas moins, si je ne me trompe, singulièrement fécond quand on voudra étudier d'une manière sérieuse l'histoire de l'émigration bretonne<sup>11</sup>.»

De façon générale, La Borderie devait rester fidèle à ses premières conclusions jusqu'à la parution des deux premiers tomes de son *Histoire de Bretagne*. Dans son rapport au même congrès de Lorient de 1848 il avait précisé : «Il ne me semble pas qu'il y ait eu de clergé séculier chez les Bretons d'Armorique avant le IX<sup>e</sup> siècle<sup>12</sup>.» Affirmation surprenante puisque jusqu'à cette période l'*ordo monachorum* était bien distingué de l'*ordo clericorum*. À ses yeux donc l'encadrement religieux des populations n'avait jusqu'alors été assuré que par les moines et non par ceux qui aux X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> vont constituer ce que les canonistes qualifieront de clergé séculier<sup>13</sup>.

Cette option allait entraîner La Borderie à proposer un sens bien particulier au radical *Plou* et à ses formes voisines *Plé*, *Pleu*, *Plu* avec lesquelles un certain nombre de toponymes sont construits. Synthétisant sa pensée dans son *Histoire de Bretagne*, il devait écrire :

<sup>10</sup> GUIOMAR, Jean-Yves, *Le bretonisme. Les historiens bretons au XIX<sup>e</sup> siècle*, Mayenne, 1987, 1 vol. in-8°, p. 174-211.

<sup>11</sup> «Sur les Saints de Bretagne et la conversion des Armoriciens», *Bulletin archéologique de l'Association bretonne*, II, 1850, p. 29. Sur les différentes éditions de ce texte cf. KERVILER, René, *op. cit.* (note 2), p. 4.

<sup>12</sup> *Op. cit.*

<sup>13</sup> IMBERT, Jean, *Les temps carolingiens 741-891. L'Église : les institutions*, t. V, vol. I, de *l'Histoire du droit et des institutions de l'Église en Occident*, Paris, 1994, 1 vol. in-8°, p. 143-149 sur l'organisation paroissiale, p. 102-121 sur le problème du statut respectif des clercs et des moines à l'époque carolingienne.

«Le plou, c'est proprement et primitivement la petite colonie formée par la bande bretonne émigrée, s'établissant au sortir des barques fugitives dans un coin désert de l'Armorique sous la direction d'un brave guerrier, chef temporel, d'un pieux moine chef spirituel de cette petite société formée sur la terre d'exil par la communauté du malheur<sup>14</sup>.»

Poursuivant ensuite sa démonstration pour la période du IX<sup>e</sup> siècle, il affirmait qu'il ne fallait pas reconnaître dans le *plou* breton l'analogie des églises baptismales des Gaules ou de l'Italie. Si les textes latins rendaient cette forme par le terme *plebs*, c'est parce que la consonance de ce mot ressemblait beaucoup à *plev*, *plouef* et que leur signification propre était relativement rapprochée «puisque *plou*, *ploue* désigne à la fois le territoire occupé par la tribu bretonne émigrée et la peuplade ou population (*plebs*) qui occupe ce territoire»<sup>15</sup>. Il achevait son argumentation en relevant que le *machtiern*, responsable local, était parfois appelé *princeps plebis*, «prince du plou». Ceci constituait à ses yeux une preuve supplémentaire de l'impossibilité de donner au radical *plou* le sens de paroisse<sup>16</sup>. De fait le mot *plebs* en latin peut désigner une foule, un pays ou une subdivision de *pagus*, en fonction du contexte.

Joseph Loth devait réagir contre ces affirmations dans le compte rendu qu'il a donné des deux premiers volumes de l'*Histoire de Bretagne de La Borderie*. Pour lui la *plebs* a un caractère essentiellement ecclésiastique<sup>17</sup>. Cette remise en cause aurait été salutaire si J. Loth n'avait pas en même temps articulé une théorie appelée à un succès surprenant. Constatant que de nombreux noms de lieux en Bretagne comprenaient les préfixes *plou*, *lan* et *loc*, il proposait la classification suivante : l'église est fondée par un chef ou un évêque ce qu'il justifiait en alléguant les noms en *plou* ; les moines ont établi des *lans* ; les solitaires des *locs*<sup>18</sup>.

À partir de ces données J. Loth allait rechercher derrière les toponymes de ces trois types. Dans *Les noms des saints bretons*<sup>19</sup>, il expliquait à propos de la Bretagne du Cornwall et du Pays de Galles :

«Dans ces trois pays, en effet si intimement liés par la langue et les traditions, ce ne sont pas les vies des saints qui nous renseignent le mieux sur l'existence des saints, l'organisation nationale du culte : ce sont les noms de lieux.»

De sa théorie sur l'hagio-onomastique, il déduisait qu'elle était «entièrement nationale, bretonne. En dehors de quelques apôtres, de saint Michel,

<sup>14</sup> Tome premier, p. 281.

<sup>15</sup> Tome second, p. 142-144.

<sup>16</sup> *Ibid.*, p. 144-146. Wendy DAVIES, *Small Worlds. The Village community in Early Medieval Brittany*, Londres, 1988, 1 vol. in-8°, p. 63-85, insiste sur l'aspect communautaire de la *plebs* et nous paraît influencée par La Borderie.

<sup>17</sup> *Revue celtique*, t. XXII, 1901, p. 84-114.

<sup>18</sup> *Ibid.*, p. 108.

<sup>19</sup> D'abord publié dans la *Revue celtique*, t. XXIX, 1908 et t. XXX, 1909, puis sous la forme d'un tirage à part, Paris, 1910, 1 vol. in-8°.

saint Mathieu, saint Pierre qui a donné son nom à Ploubezre (Côtes-du-Nord) (*sic*), il est inutile de chercher du côté de la Gaule et de l'Église romaine, tout est d'origine insulaire ou breton indigène<sup>20</sup>. Dans les composés où intervenaient les trois radicaux *plou*, *lann* et *loc*, il cherchait comme suffixe le nom du saint qui était à l'origine de la fondation. Une telle méthode devait conduire à des inventions cocasses comme celle de *saint Gwen*, pseudo éponyme de la paroisse de Saint-Pierre-de-Plesguen, aujourd'hui en Ille-et-Vilaine. Il s'agit en réalité d'une paroisse placée sous l'invocation de saint Pierre ; tout naturellement, le nouveau centre de culte avait reçu le nom de paroisse blanche à l'image du bois blanc – Coëtquen – dont elle avait été démembrée et qui portait une dénomination descriptive de la couleur des essences qui comme le bouleau la caractérisait.

L'abbé François Duine qui avait suivi de près les travaux de J. Loth et adoptait ses conclusions de linguiste avait été obligé de distinguer entre les saints ainsi proposés ; force lui était d'écrire : «Les saints de la topographie ne sont pas nécessairement les saints de l'hagiographie<sup>21</sup>.»

Quinze ans plus tard, un disciple de J. Loth, qui était un juriste de formation, René Largillière, devait systématiser à l'extrême dans sa thèse de doctorat ès lettres<sup>22</sup> les règles que Loth avait assorties de multiples nuances. L'année suivante J. Loth publiait un compte rendu du travail de son élève où, après avoir dégagé certaines restrictions, il se croyait autorisé à écrire : «Dans l'ensemble la thèse de M. Largillière me paraît démontrée<sup>23</sup>.» Largillière avait écrit : «Il semble bien que la plupart des établissements en *Plou-*, *Lan-*, *Tré-* ont été fondés par le saint lui-même dont ils portent le nom<sup>24</sup>.» Pour étayer cette position il avait précédemment déclaré :

«[...] L'on peut dire que la Bretagne n'est pas le pays des saints apocryphes. Nos Bretons n'inventent pas de saints ; en particulier, ils ne créent pas de personnages en décomposant les noms de lieu [*sic* !]. Dans ces conditions, l'on peut dire que tout saint donné comme tel par la tradition ou par les noms de lieu doit être considéré comme étant réellement un saint.»

Il introduisait toutefois cette réserve :

<sup>20</sup> *Ibid.*, p. 4-5.

<sup>21</sup> *Saints de Domnonée, Notes critiques...*, Rennes, s.d., 1 vol. in-12, (coll. *Les saints de Bretagne*), p. 34.

<sup>22</sup> *Les saints et l'organisation chrétienne primitive dans l'Armorique bretonne*, Rennes, 1925, 1 vol. in-8° ; il existe une nouvelle édition de ce travail avec une préface de Bernard TANGUY, Crozon, 1995, 1 vol. in-8°, reliure d'éditeur, mais il faut noter, qu'indépendamment des documents annexes dont l'utilité est certaine, il ne s'agit pas d'une reproduction anastatique et qu'il y a un décalage de la pagination par rapport à l'édition originale.

<sup>23</sup> «Les saints et l'organisation chrétienne primitive dans l'Armorique Bretonne (d'après un livre récent)», *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. VII, 1936, p. 14.

<sup>24</sup> *Op. cit.*, p. 139 ; p. 179 de la réédition préfacée par B. TANGUY.

«Le doute ne peut exister que pour les saints que nous supposons, nous, après avoir extrait leurs noms de noms de lieu où leur qualité de saint n'est pas suffisamment établie<sup>25</sup>.»

Mais à lire la thèse de Largillière, on sent bien que cette restriction est là pour gommer ce qu'a de trop systématique sa construction. Ses épigones ne s'y sont pas trompés !

Sa construction a été adoptée comme vérité d'Évangile par René Couffon<sup>26</sup> et Erwan Wallerie qui professe ainsi son credo :

«Les principes posés par Largillière et mis en œuvre par Couffon, qui nous ont guidé tout au long de ce travail, peuvent se résumer ainsi :

– L'organisation paroissiale primitive a été mise en place simultanément ou presque dans l'ensemble de l'Armorique bretonne autour du VI<sup>e</sup> siècle.

– Les paroisses primitives ont été créées par des prêtres «missionnaires» qui s'attribuaient un territoire assez vaste pour comprendre une population suffisante, assez limité pour ne pas excéder les possibilités physiques du pasteur.

– Elles avaient donc une étendue d'autant plus considérable qu'elles recouvraient une zone moins peuplée ; malgré les démembrements successifs intervenus principalement entre le VI<sup>e</sup> et le XII<sup>e</sup> siècles, les paroisses primitives gardent encore aujourd'hui un territoire généralement plus étendus que leurs filles ; elles sont plus vastes dans l'intérieur que sur la côte.

– Elles sont désignées le plus souvent par le mot PLOU (de PLEBS = paroisse), suivi du nom de leur fondateur, parfois par ce seul nom sans aucun préfixe, plus rarement par le mot PLOU suivi d'un substantif (KASTELL) ou d'un adjectif (MEUR).

– Les noms de lieux en LAN et TRE, quoique contemporains de ceux en PLOU, ne désignent pas de paroisses primitives...<sup>27</sup>».

Quelques années avant la parution de cet ouvrage, Bernard Tanguy, spécialiste de la toponymie bretonne avait remarqué que la conception voulant que le terme *Plou* soit toujours suivi d'un nom de saint n'était pas sans danger dans la mesure où elle conduisait à l'esprit de système<sup>28</sup>. Là encore cette réserve paraît formelle puisque le plus clair du travail adopte les pers-

<sup>25</sup> *Op. cit.*, p. 127 ; p. 163 de la réédition préfacée par B. TANGUY.

<sup>26</sup> «Recherches sur les églises primitives de l'évêché de Saint-Brieuc et Tréguier», dans *Bulletins et Mémoires de la Société d'Émulation des Côtes-d'Armor*, t. LXXV, 1945-46, p. 165-202 ; «Recherches sur les églises primitives de l'ancien diocèse de Léon», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. LXXVI, 1950, p. 39-45 ; «Recherches sur les églises primitives de l'ancien diocèse de Cornouaille», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. LXXVII, 1951, p. 3-27.

<sup>27</sup> *Communes bretonnes et paroisses d'Armorique*, s. l., 1986, 1 vol. in-8°, collection «Les Bibliophiles de Bretagne», p. 17.

<sup>28</sup> «Les paroisses primitives en plou- et leurs saints éponymes», dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1981, t. CIX, p. 133.

pectives de Largillière et de J. Loth avec obligatoirement une référence au pseudo saint Gwenn<sup>29</sup>. Dans la préface qui précède la réédition de la thèse de Largillière, B. Tanguy, après avoir évoqué les remises en causes de ses conclusions par Louis Pape et Gildas Bernier, écrit : « Ces critiques conduiraient-elles à considérer que la thèse de Largillière est aujourd'hui en grande partie caduque ? À cette question, on ne peut répondre que par la négative<sup>30</sup>. »

Cette adhésion paraît d'autant plus surprenante que B. Tanguy a été associé à certains des travaux du chanoine François Falc'hun. Ce dernier avait en particulier dégagé les racines de l'esprit de système qui caractérisait l'un des ouvrages les plus connus d'Henri d'Arbois de Jubainville consacré à la propriété foncière et aux noms de lieux habités en France<sup>31</sup>. L'économie de ce volumineux ouvrage repose sur un postulat : l'affirmation, non prouvée, que les Romains auraient introduit la propriété individuelle en Gaule et que par conséquent les noms de lieux habités datés d'avant la période franque procéderaient du nom du premier propriétaire des bâtiments construits pour servir de résidence et de centre à l'exploitation agricole. Arbois de Jubainville avait ensuite systématiquement cherché à retrouver dans ces toponymes la trace d'un gentilice dont l'existence serait attestée par des inscriptions romaines<sup>32</sup>. C'est ainsi qu'il explique le nom de Fleury – en latin *Floriacus* –, dénomination jadis portée par l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire, par le gentilice *Florius*, alors qu'il s'agit d'un toponyme construit sur le nom commun *flos*- fleur<sup>33</sup>. Les travaux de Michel Roblin<sup>34</sup> ont, entre autres, montré le caractère artificiel de cette démonstration qui se retrouve dans celles de J. Loth et R. Largillière. Toutes deux trouvent leurs sources chez Arbois de Jubainville et La Borderie : le premier leur donne la conviction que l'évangéliste a donné son nom au territoire où il s'était fixé, le second la certitude de la spécificité de l'organisation religieuse bretonne.

Pour justifier son postulat voulant qu'aux VI<sup>e</sup> et VII<sup>e</sup> siècles l'Église bretonne ait été purement monastique et n'ait point compris de clergé séculier, La Borderie avait publié la traduction du tableau des institutions monastiques scoto-bretonnes au VI<sup>e</sup> siècle, composé en anglais par le docteur

<sup>29</sup> *Ibid.*, p. 133-152 et p. 141-142 pour Gwenn.

<sup>30</sup> Réédition de 1995, p. X-XI.

<sup>31</sup> « Jean-Jacques Rousseau et l'essor de la toponymie », dans FALC'HUN, François et TANGUY, Bernard, *Les noms de lieux celtiques*. Deuxième série. *Problème de doctrine et de méthode. Noms de hauteurs*, Rennes, 1970, 1 vol. in-8°.

<sup>32</sup> *Recherches sur l'origine de la propriété foncière et des noms de lieux habités en France (Période celtique et période romaine)*, Paris, 1890, 1 vol. in-8°.

<sup>33</sup> *Ibid.*, p. 236-237.

<sup>34</sup> *Le terroir de Paris aux époques gallo-romaine et franque*, 2<sup>e</sup> édition augmentée, Paris, 1971, 1 vol. in-8°. GRÉMONT, Bernard, « Étymologie populaire et étymologie savante du nom de Fleury », *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, nouvelle série, t. V, 1<sup>er</sup> trimestre, 1969, n° 40, p. 348-360.

Reeves<sup>35</sup>, sans comprendre que ce travail d'un chanoine d'Armagh, siège archiépiscopal du primat anglican d'Irlande, s'inscrivait dans une perspective militante qui avait pris forme au début du XVII<sup>e</sup> siècle autour de personnalités comme le célèbre collectionneur de manuscrits Sir Robert Cotton<sup>36</sup> et James Ussher qui deviendra évêque anglican d'Armagh. Le premier ouvrage d'Ussher, *Gravissimae Quaestionis De Christianarum Ecclesiarum [...] Successione et Statu Historia Explicatio* avait été publié en 1613 pour prouver à partir d'auteurs indiscutables que les îles Britanniques ne devaient pas leur première organisation chrétienne à l'Église romaine et que l'Église anglicane loin de constituer un schisme se rattachait à une ancienne tradition indépendante<sup>37</sup>. Cette analyse qui préfigure la vision de rupture entre l'Antiquité tardive et le Haut Moyen Âge est aujourd'hui remise en cause. Le développement du christianisme dans l'île de Bretagne est perçu en fonction d'une continuité. Une première implantation est attestée dans la période qui précède la victoire de Constantin en 312. Désormais la pratique religieuse peut être observée publiquement d'abord en Occident puis en Orient ; au IV<sup>e</sup> siècle l'île de Bretagne est le théâtre d'un développement continu du christianisme sur le modèle romain, qu'il s'agisse de l'évangélisation, de l'organisation ou des croyances en fonction des structures territoriales aménagées par l'empire romain ; passé 476 la situation va progressivement évoluer, mais il faut attendre les VI<sup>e</sup> et VII<sup>e</sup> siècles pour assister au développement du grand monachisme à l'image de ce qui se déroule sur le continent<sup>38</sup>.

De ces indications, qui ne pouvaient qu'être simplifiées, il ressort que le problème de l'organisation du christianisme dans l'Armorique devenue la Bretagne mérite d'être remis sur des bases donnant la priorité aux règles du droit canonique reçues en Occident.

## II

Les enjeux historiographiques n'ont pas la même acuité dans le domaine des institutions seigneuriales parce que des recherches récentes ont largement renouvelé la matière. Cependant la pesanteur de l'analyse de

<sup>35</sup> LA BORDERIE, Arthur de, «Les monastères celtiques aux VI<sup>e</sup> et VII<sup>e</sup> siècles d'après les usages de l'île d'Iona. Traduit de l'anglais du Dr Reeves avec notes et introduction», *Annales de Bretagne*, 1893-1894, t. IX, p. 183-209, 379-394, tiré à part, Rennes, 1895.

<sup>36</sup> SHARPE, Kevin, *Sir Robert Cotton 1586-1631. History and Politics in Early Modern England*, Oxford, 1979, 1 vol. in-8° (*Oxford Historical Monographs*), p. 17-47.

<sup>37</sup> Londres, 1 vol., in-4°.

<sup>38</sup> Ceux qui souhaiteraient approfondir de telles recherches trouveront une première orientation chez HYLSON-SMITH, Keneth, *Christianity in England from Roman Times to the Reformation*, volume I : *From Roman Times to 1066*, Londres, 1999, 1 vol. in-8°, spécialement p. 37-104 ; p. 128-133 sur le développement du monachisme dans le contexte d'un système territorialement organisé.

La Borderie se ressent toujours. Trois synthèses fournissent les références avouées ou implicites qui dispensent les lecteurs et certains auteurs trop confiants d'aller aux sources<sup>39</sup>. Les monographies locales qui avaient préparé la matière n'offrent guère plus aux amateurs plus exigeants car la méthode d'exposition n'a guère varié, laissant à l'argument d'autorité un rôle essentiel, au point que certains n'osent toujours pas s'affranchir de sa tutelle.

La vision proposée est monolithique. Le cadre géographique de l'enquête procède des aveux, des déclarations conservées pour la période allant du XV<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècle dans les archives de la chambre des comptes de Nantes. À croire que les circonscriptions territoriales soient restées inchangées du début du XI<sup>e</sup> siècle aux Temps modernes. Aussi surprenant, la présentation des idées directrices qui auraient présidé à ce que La Borderie appelle la *construction féodale*. Au soir de sa vie, il déclare :

«Beaucoup d'historiens ne veulent voir dans le régime féodal, et surtout dans la division des fiefs, que caprice et confusion : c'est une erreur. Sans doute il n'y eut point un plan préfix, arrêté d'avance, tracé sur la carte, décrété et appliqué en bloc, comme plus tard la division de la France en départements par l'Assemblée constituante. Mais aussi le hasard fut loin de tout faire ; il y eut certains principes, certaines idées générales de politique, de stratégie ou de convenance dont on ne se départit guère et qui mirent dans cet apparent désordre plus d'ordre réel qu'on ne le pense<sup>40</sup>.»

Ces considérations resteraient acceptables si elles n'étaient assorties de justifications déjà anachroniques à l'époque de leur publication :

«En ce qui touche la Bretagne, la première nécessité était de créer à l'Est, du côté de la France, contre les attaques de la Normandie, du Maine, de l'Anjou, du Poitou, une solide frontière. Pour cela, tout le long de cette frontière il fallait constituer de grands et puissants fiefs, dont les possesseurs munis de ressources considérables en hommes et en terres, pussent dresser sur leurs domaines de redoutables forteresses et réunir promptement des troupes nombreuses, de façon à être toujours prêts à repousser victorieusement l'agresseur. Si la limite bretonne avait été formée de petits fiefs dont les maîtres, indépendants et jaloux les uns des autres, se seraient difficilement réunis dans un effort commun, l'ennemi aurait eu bientôt fait de la forcer. L'entente au contraire était facile entre cinq ou six puissants barons, dont l'intérêt était le même, et leur grandes seigneuries, hérissant la frontière comme un cordon continu de fortes citadelles, devaient opposer à l'invasion une barrière inébranlable.

<sup>39</sup> *Étude historique sur les neuf barons de Bretagne*, Rennes, 1895, 1 vol., in-4° ; *Essai sur la géographie féodale de la Bretagne avec la carte des fiefs et seigneuries de cette province*, Rennes, 1889, 1 vol. in-8° ; *Histoire de Bretagne*, t. III, p. 47-92, et la carte h.t.

<sup>40</sup> *Histoire de Bretagne*, t. III, p. 50.

«Il fallait confier, en outre, la garde de ces citadelles, c'est-à-dire de ces grandes seigneuries, à des hommes d'un dévouement à toute épreuve pour la cause de la Bretagne. Or les pays de Nantes et de Rennes, placés sur la limite bretonne, étaient unis à la Bretagne seulement depuis la seconde moitié du IX<sup>e</sup> siècle : union suivie d'assez près par la grande invasion normande, qui avait rompu ou relâché tous les liens antérieurs. On pouvait donc craindre que l'esprit de patriotisme, le sentiment national breton ne fût pas aussi développé, aussi énergique et aussi vif dans la population indigène de ces contrées que chez celles des régions occidentales de la péninsule, directement issues des Bretons émigrés du VI<sup>e</sup> siècle. Le vrai moyen de parer à cet inconvénient, c'était de mettre à la tête des fiefs-frontières, et en général de tous les fiefs importants des comtés de Rennes et de Nantes, des hommes de pur sang breton venus directement de la Bretagne bretonnante et qui, s'établissant là avec leur famille, avec une suite nombreuse de clients et de vassaux, achèveraient d'inculquer à ce pays, non peut-être la langue, mais les usages, les mœurs, les lois et surtout l'amour vivace de la patrie bretonne, de telle sorte qu'à cet égard il n'y aurait plus de distinction à faire entre la basse Bretagne et la haute. — Telles furent en effet, nous le verrons bientôt, les mesures observées presque partout dans la formation des fiefs-frontières par les ducs bretons<sup>41</sup>.»

Pour justifier cette présentation, La Borderie utilise deux arguments, qu'il conjugue ainsi, après avoir dénoncé chez les comtes de Nantes l'insuffisance du sentiment breton, voire une connivence avec les comtes d'Anjou pour la protection du territoire d'outre-Loire entre Clisson et le cours de ce fleuve :

«Heureusement, par la diligence des comtes de Rennes, devenus ducs de Bretagne, partout, sauf en ce point, la frontière bretonne fut munie de solides remparts, et ces remparts confiés à la garde de défenseurs énergiques, venus presque tous de la Bretagne bretonnante, pleins de zèle et de dévouement pour la cause bretonne. La preuve en est cette abondance de noms bretons qu'on trouve partout, dans les pays de Rennes et de Nantes, aux premières générations de toutes les dynasties féodales.

La tige des barons de Retz (de 1000 à 1030) est un *Geslin*, son fils un *Harscoët*, et les fils de celui-ci *Geslin* encore, *Urvoit*, *Halan* et *Aldroën*. — Le plus ancien seigneur connu de la Benaste a un nom breton pur sang, *Jarnigon*. — À Ancenis, le premier baron est *Alfrit* époux d'*Orguen*, père de *Guéthenoc*, qui a pour successeur *Brient* fils d'*Urvoit*. Le premier baron de Châteaubriant, qui vivait au commencement du XI<sup>e</sup> siècle, se nomme *Tihern*, sa femme *Inoguen*, ses fils *Brient* (qui bâtit le château), *Teher*, etc. — Mais est-il assez breton ce *Manguinoë*, premier seigneur de la Guerche (de 990 à 1037), fils d'une *Guënergant* et petit-fils d'un *Loscoran* qui s'était réfugié en Bourgogne au temps de l'invasion normande ? — À Fougères, dès 990, nous avons déjà trouvé le baron *Main* ou *Maen*, neveu d'un autre *Main*, archevêque de Dol, aïeul d'une

<sup>41</sup> *Ibid.*, p. 50-51.

filles *Inoquen* et d'un troisième *Main*, aussi baron de Fougères. – On a déjà vu plus haut que le château de Combour fut bâti (vers 1025) pour *Riwallon*, frère de l'archevêque *Jungonoë*, d'un Salomon et encore d'une *Inoquen*. – Et que dites-vous de *Riwallon* le Vicaire, baron de Vitré avant 1008, qui eut pour femme *Iunargant*, pour fils *Driscann* ou *Triscan* ?

Ce Rivallon était du pays de Vannes, c'est d'Aurai qu'il vint s'établir dans le comté de Rennes. La vieille *Chronique de Vitré* nous a conservé le souvenir de son exode dans un récit qui a un caractère très historique (*sic*). On se rappelle ce «parlement général», ou grande cour ducale, tenu à Aurai, dans laquelle le sire de Kemenet-Heboi donna au duc Geoffroi 1<sup>er</sup> un démenti dont ce prince fut si courroucé qu'il maudit ses parents et ses vassaux s'ils ne le vengeaient pas de cette insulte. Or, continue Le Baud, «quand Rivallon qui estoit outre l'eau en sa maison (c'est-à-dire de l'autre côté de la rivière d'Aurai) entendit celle injure avoir esté faite à son seigneur, il s'arma incontinent, monta à cheval et print sa lance ; il rencontra en la ville le sire de Guémené-Heboy et l'occit. Et après ce retourna en son hostel et print sa femme et son fils, puis brusla ses maisons, et d'illec s'en vint à Rennes où il demoura : car il sçavoit, s'il se tenoit à Aulrai, qu'il aurait guerre avec les amis du sire de Guémené-Heboy qui estoit homme de grande puissance.» – Le duc, le voyant brave et fidèle, le préposa à la garde de la frontière bretonne et créa pour lui le fief de Vitré<sup>42</sup>.»

Ce n'est qu'après cet exposé des principes, qu'il a formulé très tôt dans une série d'articles où le détail est ordonné en fonction de la thèse à justifier<sup>43</sup>, que La Borderie dégage les lignes de force de ce qu'il imaginait avoir été les grandes divisions féodales du duché de Bretagne. Le tableau d'ensemble est repris du livre des Ostz établi pour l'année 1294<sup>44</sup> ; pour lui, les circonscriptions du temps – les baillies – représentent exactement (*sic*) les grands comtés de la Bretagne du IX<sup>e</sup> siècle, et il retrouve la logique d'un même équilibre dans les aveux enregistrés à la chambre des comptes de Nantes jusqu'à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle.

<sup>42</sup> *Ibid.*, p. 59-60

<sup>43</sup> La démarche de La Borderie se retrouve dans deux recueils appartenant à la première partie de son activité scientifique : *Mélanges d'histoire et d'archéologie bretonnes*, Rennes-Paris, 1855-1858, 2 vol. in-12 ; *Annuaire historique et archéologique de Bretagne*, années 1861 et 1862, Rennes-Paris, 2 vol. 14-12.

<sup>44</sup> L'édition de référence était encore, il y a peu, celle de dom Hyacinthe MORICE, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de Bretagne...*, tome I, Paris, 1742, 1 vol. in-8°, col. 1110-1115. Frédéric MORVAN vient d'en proposer une nouvelle édition, décevante, faute d'avoir connu l'ensemble des manuscrits de références, de maîtriser les règles prévalant à l'édition des sources médiévales, et, plus grave, d'avoir situé le texte dans sa véritable perspective historique : «Le livre des Ostz (1294). Un éclairage sur les rapports du duc avec la noblesse bretonne à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle», dans *Noblesse de Bretagne du Moyen Âge à nos jours. Actes de la journée d'étude tenue à Guingamp le 22 novembre 1997*, sous la direction de Jean Kerhervé, Rennes, 1999, 1 vol. in-8°, p. 37-88, (Collection «Histoire»).

Les lecteurs, introduits à la familiarité des sources spécifiques au IX<sup>e</sup> siècle, au XI<sup>e</sup> et à la première moitié du XII<sup>e</sup>, au second XII<sup>e</sup>, aux temps du livre des Ostz, savent bien que les données de chacune de ces périodes présentent des différences irréductibles qui, autant que possible, sont gommées. Pour la période relativement courte des V<sup>e</sup> et VI<sup>e</sup> siècles, La Borderie avait adopté une analyse de rupture à laquelle il substitue une vision de logique continue, allant du IX<sup>e</sup> aux XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles. La seule comparaison de ces tranches chronologiques prouve qu'il y a plus de différence entre le IX<sup>e</sup> et le XV<sup>e</sup> qu'entre le V<sup>e</sup> et ce même IX<sup>e</sup> siècle, mais il avait toujours cru en l'existence d'une entité bretonne dont la cristallisation serait révélées entre autres témoignages par une communauté de langue. Certes de rares incidences du discours diplomatique attestent dans les actes de la pratique du IX<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> siècle l'effectivité d'un bilinguisme pour les régions de parler breton, pour autant aucun texte de ce type exclusivement rédigé en breton ne nous est parvenu<sup>45</sup>.

Il nous paraît donc regrettable de trouver par endroit un écho de cette présentation dans les enquêtes de René Cintré consacrées à l'organisation des marches de Bretagne au Moyen Âge<sup>46</sup>. Plus inquietant, la présentation du déploiement des seigneuries dans la Bretagne des XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles par Noël-Yves Tonnerre est décalquée de celle qu'avait proposée La Borderie<sup>47</sup>. Il suffit pour s'en convaincre de confronter les textes ; force est alors de constater les rapports de filiation, alors même qu'ont été omis les éléments qui auraient trahi clairement l'emprunt. Le même auteur a soutenu que l'aristocratie (*sic*) de Haute-Bretagne, bien qu'elle ait été largement intégrée à sa contre-partie française, comme le prouve les noms qu'elle avait adoptés – Raoul, Geoffroy – était manifestement consciente et fière de ses origines celtiques dans le domaine culturel et littéraire<sup>48</sup>. Judith Everard dans sa thèse consacrée au gouvernement de la Bretagne par les Plantegenêt de 1158 à 1203, où elle montre que, contrairement à l'analyse trop souvent reçue, cette période n'est pas celle de l'ouverture d'une société celtique à un monde plus

<sup>45</sup> Dans cet ordre de recherches nous ne pouvons qu'exprimer notre désaccord avec les conclusions trop générales de Wendy Davies qui pense que dans l'ensemble des pays celtiques du Haut Moyen Âge un type particulier d'instrumentation aurait été pratiqué qu'expliquerait une influence vernaculaire celtique, «*The Latin charter Tradition in Western Britain, Brittany and Ireland in the Early Medieval Period*», dans *Ireland in Medieval Europe*, publié par DUMVILLE, D., MC KITTERICK, R., et WHITELOCK, D., Cambridge, 1982, 1 vol. in-8°, p. 258-280 ; «La charte «celtique»», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1981, t. CIX, p. 195-287.

<sup>46</sup> *Les marches de Bretagne au Moyen Âge*, Pornichet, 1992, 1 vol. in-4°.

<sup>47</sup> CHÉDEVILLE, André et TONNERRE, Noël-Yves, *La Bretagne féodale. XI-XIII<sup>e</sup> siècle*, Rennes, 1987, 1 vol. in-8°, p. 140-175.

<sup>48</sup> «*Celtic literacy tradition and the development of feudal principality in Brittany*», dans *Literacy in Medieval Celtic Societies* publié par H. PRYCE, Cambridge, 1988, 1 vol. in-8°, p. 166-182.

large qui aurait entraîné la réception d'institutions nouvelles et étrangères à ce milieu, n'en déclare pas moins qu'il était insolite pour la noblesse bretonne de se marier en dehors de la Bretagne<sup>49</sup>.

Les recherches que nous poursuivons depuis un certain temps nous ont persuadé du caractère dangereusement simplificateur d'une telle présentation, comme paraît le prouver l'exemple de la seigneurie de Fougères. La Borderie l'avait ainsi présentée dans sa rubrique des fiefs frontières :

«Au Sud-Est de la seigneurie de Combourg, la *baronnie de Fougères*, forte de 50 paroisses, bordait la frontière bretonne pendant une douzaine de lieues ; elle était constituée dès 990 et avait pour seigneur un baron appelé Main, neveu de l'archevêque de Dol du même nom, ...<sup>50</sup>».

Nous croyons que les seigneurs de Fougères étaient à la fin du x<sup>e</sup> siècle gestionnaires de domaines publics dont le plus important était celui de Louvigné-du-Désert, situé à la frontière du comté de Rennes avec l'Avranchin et le Bas-Maine, en bordure de la Sélune. Aux années 1009-1030 une partie du territoire où se trouvait la *villicatio* de Louvigné devait être annexée à la Normandie, et plutôt que d'accepter le démembrement de cet ensemble, source de revenus importants, Main II de Fougères est entré avant 1050 dans la fidélité de Guillaume le Conquérant. Ce même Main avait épousé Adélaïde fille de Girois ou Géré, d'origine bretonne mais installé au pays d'Ouche en Normandie, dans la première moitié du xi<sup>e</sup> siècle. Son fils Raoul devait épouser Havoise, petite fille du comte Gilbert de Brionne<sup>51</sup>.

Les orientations suggérées par les récentes enquêtes de prosopographie nous ont persuadé que, contrairement à des analyses récurrentes, les interdictions à mariage pour raison de parenté imposées par le droit canonique à la fin du Haut Moyen Âge étaient respectées. La conséquence était que les héritiers des familles nobles étaient obligés pour se marier de contracter des alliances avec des familles issues de régions éloignées, d'où un brassage des origines qu'un La Borderie était incapable d'envisager, prisonnier qu'il était d'une vision à la fois patriotique et anachronique du devenir de la Bretagne. Le jugement porté ici sur sa démarche resterait indulgent si dans la présentation de sources narratives il n'avait pas hésité à fourvoyer ses confrères érudits.

<sup>49</sup> *Brittany and the Angevins. Province and Empire. 1158-1203*, Cambridge, 2000, 1 vol. in-8°, p. 11.

<sup>50</sup> *Histoire de Bretagne*, t. III, p. 57.

<sup>51</sup> Nous comptons développer ces aspects dans une étude en cours «*Foresta et gestion publique en Bretagne à la fin du Haut Moyen Âge*».

## III

La façon d'utiliser le prologue de la vie de saint Gouëznou chez La Borderie constitue un étonnant psychodrame et montre comment il s'est lui-même intellectuellement intoxiqué et a volontairement induit en erreur des générations d'historiens. Il avait présenté son argumentation dans un ouvrage publié en 1883. Ce travail comprenait deux mémoires : le premier était une étude critique de l'*Historia Britonum* attribuée à Nennius ; le second proposait l'édition d'une partie du prologue de la vie de saint Gouëznou suivi de développements tendant à prouver que ce texte daté de 1019, avait trouvé une partie de son inspiration dans une *Historia britannica* qui daterait de la fin du IX<sup>e</sup> siècle ou du début du X<sup>e</sup> siècle et constituerait un état transitoire entre le texte de Nennius et l'*Historia regum Britannie* de Geoffroy de Monmouth<sup>52</sup>. Le texte de ce second mémoire avait été adressé à Théodore de La Villemarqué pour être publié l'année d'avant dans le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère* avec d'infinies variantes de rédaction mais toutefois avec une traduction du texte<sup>53</sup>.

L'objet de cette double enquête était de dater et d'expliquer la venue des Bretons en Armorique. De nos jours l'immigration bretonne est présentée sur une longue durée, depuis la fin du III<sup>e</sup> jusqu'au VII<sup>e</sup> siècle, en fonction d'influences complexes. Elle avait été déclenchée par des entreprises de piraterie menées à partir de l'Irlande bien avant que les populations saxonnnes ne se soient implantées sur l'île de Bretagne. La Borderie avait adopté une chronologie beaucoup plus courte datant le début du mouvement du milieu du V<sup>e</sup> siècle et présentait les immigrants comme des victimes chassées de leur île par les envahisseurs saxons<sup>54</sup>. Aussi était-il conduit à décrier les sources présentant une autre interprétation. C'est le cas de l'*Historia Britonum* qui date de la fin du premier quart du IX<sup>e</sup> siècle et qui explique l'installation des Bretons en Armorique par le passage sur le continent de troupes conduites par Maxime qui se fit proclamer empereur en 383 et qui, après avoir été accepté un temps comme auguste, fut finalement vaincu et livré par ses soldats à l'empereur Théodore en 388. Le but du premier mémoire était de discréditer la valeur de cette source, ce qui est ainsi articulé dans la conclusion :

«Il nous semble facile de formuler la règle de critique applicable à Nennius ou à l'auteur, quel qu'il soit, de l'*Historia Britonum*, — et cette règle, la voici. Quand l'*Historia Britonum* avance seule un fait qui ne choque ni la vraisem-

<sup>52</sup> L'*Historia Britonum* attribuée à Nennius et l'*Historia Britannica* avant Geoffroy de Monmouth, Paris-Londre, 1883, 1 vol. in-8° (Études historiques bretonnes).

<sup>53</sup> «L'*Historia Britannica* avant Geoffroy de Monmouth et la vie inédite de saint Goëznou», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1882, t. IX, p. 225-246.

<sup>54</sup> Cf. la présentation récapitulative au tome premier de l'*Histoire de Bretagne*, p. 228-256.

blance ni le témoignage des auteurs sérieux, tels que Bède, Gildas et les documents de l'histoire romaine, ce fait, après examen, est acceptable. Dans le cas contraire, il doit être rejeté. L'autorité historique de l'*Historia Britonum* est donc peu considérable. Dans l'ordre littéraire elle reprend son importance et devient un document capital. Elle est, en définitive, le premier et le plus ancien recueil des légendes populaires de la Bretagne qui ont donné plus tard naissance aux romans du *Brut*, de *Merlin*, d'*Arthur*, en un mot à ce cycle immense des épopées chevaleresques de la Table Ronde.

Pour l'étude des origines historiques et littéraires de la Petite et de la Grande-Bretagne, on ne peut se passer du texte de l'*Historia Britonum*.<sup>55</sup>

L'intention du second mémoire était double, il s'agissait, dans le prolongement du premier, de montrer que l'*Historia Britonum* était tenue dans l'Armorique de la fin du IX<sup>e</sup> siècle pour une fable à moins que cet écrit, qualifié d'informe, n'y ait même pas été connu. Pour justifier son raisonnement, constatant que Gurdisten dans sa vie de saint Guénoles ne renvoyait qu'à Gildas pour évoquer les origines de la race – *stirps* – bretonne, La Borderie affirmait :

«Ainsi sur la fin du IX<sup>e</sup> siècle, les lettrés de la Bretagne armoricaine [...] ne connaissaient sur les origines d'autre autorité que celle de Gildas – le vrai Gildas, l'auteur du *de Excidio* – et, comme Gildas, ils ne reconnaissaient pour cause à la colonisation de l'Armorique par les Bretons insulaires que l'émigration des insulaires chassés de l'île de Bretagne par la conquête saxonne.»<sup>56</sup>

Seulement les affirmations de la vie de saint Gouëznou infirmait son analyse. En effet son auteur, le prêtre Guillaume, qui avait dédié en 1019 (*sic*) son œuvre à l'évêque Eudes, qu'Albert le Grand avait identifié comme titulaire du siège de Saint-Pol-de-Léon, expliquait l'établissement des Bretons en Armorique non par les migrations forcées des insulaires fuyant l'invasion saxonne, mais par une conquête violente accomplie sous la direction de Conan Mériadec avant la venue des Saxons dans l'île de Bretagne<sup>57</sup>. Par une absence de logique dans sa démarche critique, La Borderie, qui était grand pourfendeur de la fable de Conan Mériadec<sup>58</sup>, n'a pas cherché à récuser totalement ce témoignage. Il a soutenu qu'après l'*Historia Britonum* de Nennius, l'*Historia Britannica*, utilisée par le prêtre Guillaume, constituait un deuxième état «de l'histoire légendaire, fabuleuse, des origines bretonnes, dont la seconde (l'*Histoire Britannica*) est et ne peut être que le

<sup>55</sup> *L'Histoire Britonum attribuée à Nennius...*, p. 82-83.

<sup>56</sup> *Ibid.*, p. 96-97.

<sup>57</sup> *Ibid.*, paragraphe 1 du texte, p. 91.

<sup>58</sup> L'une des dernières publications de La Borderie est la *Réfutation de la fable de Conan Mériadec par Dom Antoine Le Gallois*, Rennes, 1902, in-8° de 51 p. Il s'agit d'une édition posthume, ce qui explique que les notes complémentaires annoncées dans l'introduction soient absentes.

développement de la première (*l'Historia Britonum*)». Cette tradition n'aurait pu naître qu'en Grande-Bretagne<sup>59</sup>. Ce serait à la faveur du séjour de Mathuédoï et de son fils Alain, le futur Alain Barbetorte en Angleterre que ce texte aurait été connu par des Bretons armoricains qui l'auraient ensuite fait connaître sur le continent<sup>60</sup>. Cette cascade d'hypothèses rendait cette construction bien fragile, alors que le texte n'avait pas été complètement publié par La Borderie.

Celui-ci l'avait identifié dans le *Vetus collectione manuscripta de rebus Britanniae* qui au XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècle se trouvait dans les archives de la cathédrale de Nantes et dont La Borderie était devenu le possesseur sans qu'on sache précisément de quelle façon<sup>61</sup>. Plus inquiétant, après avoir publié la partie du texte qu'il jugeait nécessaire à sa démonstration, il déclare :

«Nous aurions pu nous borner à publier ici les paragraphes 1 et 2 du texte ci-dessus ; nous avons voulu y joindre le paragraphe 3 pour mieux faire voir le rapport qui unit les notions générales du préambule, c'est-à-dire les deux premiers paragraphes, à l'histoire particulière de saint Gouëznou, qui commence au troisième.»<sup>62</sup>

Il faudra attendre près de quatre-vingt-six ans pour que la suite du texte soit publiée<sup>63</sup>. La lecture du passage précisant que les reliques de saint Mélar étaient conservées à Meaux à l'abbaye du Chage<sup>64</sup> nous avait immédiatement persuadé que le texte ne pouvait pas dater de 1019 puisque ce monastère de chanoines réguliers n'avait été fondé qu'en 1135<sup>65</sup>. C'est-à-dire que La Borderie avait sciemment dissimulé un élément qui montrait l'inanité de sa construction quant à la source qu'avait utilisée le prêtre Guillaume. Celui-ci en invoquant *l'Historia Britannica* faisait référence à *l'Historia regum britannie* de Geoffroy de Monmouth.

Gaston Paris dans le compte rendu qu'il avait fait des deux mémoires de La Borderie avait exprimé au sujet du second que la découverte d'un texte qui établirait l'existence d'un intermédiaire entre *l'Historia Britonum* et Geoffroy de Monmouth serait «un résultat aussi neuf que considérable»,

<sup>59</sup> *L'Historia Britonum attribuée à Nennius...*, p. 99.

<sup>60</sup> *Ibid.*, p. 100.

<sup>61</sup> Le manuscrit est aujourd'hui conservé aux Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, 1 F 1003.

<sup>62</sup> *L'Historia Britonum attribuée à Nennius...*, p. 94-95.

<sup>63</sup> «Les fragments inédits de la vie de saint Goëznou» publiés par STERCKX, Claude et LE DUC, Gwenaël, *Annales de Bretagne*, 1971, t. LXXVIII, p. 277-285.

<sup>64</sup> *Ibid.*, § 6, p. 280.

<sup>65</sup> Cf. notre compte rendu du livre de Léon Fleuriot, *Les origines de la Bretagne*, dans *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, 1981, t. LVIII, p. 355-356.

mais il avait immédiatement développé les graves objections qui se présentaient à ses yeux<sup>66</sup>. Qu'aurait-il écrit s'il avait connu la suite du texte ? Depuis la publication du compte rendu où j'avais prouvé que la vie de saint Gouëznou datait non du XI<sup>e</sup> mais très probablement de la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle, Léon Fleuriot<sup>67</sup> et Gwenaël Le Duc<sup>68</sup> ont tenté de défendre la date de 1019, mais c'est à nos yeux une cause désespérée et il nous semble que André-Yves Bourgès a fait faire de gros progrès à la question en reconnaissant dans le prêtre Guillaume, Guillaume le Breton, chroniqueur, chapelain de Philippe Auguste, chanoine de Saint-Pol-de-Léon et de Senlis, auteur de la *Philippide*<sup>69</sup>.

Au terme de ces développements dont la sévérité est grande, nous tenons à souligner qu'ils n'ont pas été écrits par un esprit toujours prévenu. Au début de nos recherches, à partir de 1965, nous lisions La Borderie la plume à la main, prêt à reprendre ses analyses dont la logique semblait impressionnante. Ce n'est que progressivement que nous avons pris des distances de plus en plus larges vis-à-vis de son œuvre parce que la lecture des sources qu'il avait utilisées nous entraînait vers d'autres explications. C'est alors que nous avons compris qu'il n'hésitait pas à écarter les témoignages qui infirmaient ses constructions, à ordonner ses explications en fonction d'une démarche préfixe. Nous avons choisi d'être au service des sources, ce qui nous a permis de faire des trouvailles plus utiles, sans hésiter à reprendre nos interprétations qui s'avéraient inexactes.

Hubert GUILLOTTEL

<sup>66</sup> *Romania*, 1883, 12<sup>e</sup> année, p. 371-372.

<sup>67</sup> «The stubborn date of 1019», *Études celtiques*, 1982, t. 19, p. 271-272.

<sup>68</sup> «La date de la Vita Goëznoëi», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1996, t. CXXV, p. 263-281.

<sup>69</sup> «Guillaume le Breton et l'hagiographie bretonne aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles», *Annales de Bretagne*, 1995, t. 102, p. 36-39 ; «Le dossier hagiographique de saint Melar. Textes, traductions, commentaires», *Britannia monastica*, volume V, 1997, p. 199-203.